

ALLOCUTION DE DENIS DESAUTELS

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
BANQUE LAURENTIENNE

LORS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES  
DE LA BANQUE LAURENTIENNE

19 MARS 2013

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE M. DENIS DESAUTELS,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
BANQUE LAURENTIENNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

19 MARS 2013 À 9 H 30

AU CENTRE DES SCIENCES, MONTRÉAL

**Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels**

Dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, faire des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les porteurs de titres de la Banque et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut assurer que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, la concurrence, les notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque divergent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter le rapport annuel de la Banque, à la rubrique « Cadre de gestion intégrée des

risques », et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

En ce qui a trait aux avantages attendus de l'acquisition des sociétés MRS<sup>1</sup> et de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF) et aux déclarations de la Banque à l'égard de l'augmentation du résultat par suite de ces transactions, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la possibilité que les synergies ne se concrétisent pas dans les délais prévus; le risque de ne pouvoir intégrer rapidement et efficacement les activités; le risque lié à la réputation et à la réaction des clients de B2B Banque ou des sociétés MRS et de la Fiducie AGF face à la transaction; et le fait que la direction doit consacrer beaucoup de temps aux questions relatives à l'acquisition.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

### **MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR**

La Banque utilise à la fois les PCGR et certaines mesures financières non conformes aux PCGR pour évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier les résultats financiers de la Banque et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de développement.

Seule l'allocation prononcée fait foi

**ALLOCUTION DE M. DESAUTELS  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES – 19 MARS 2013**

---

Les dix dernières années ont été très occupées à la Banque Laurentienne.

En 2003, lorsque nous avons pris la décision de revoir la stratégie de la Banque pour adopter une approche beaucoup plus ciblée, il s'agissait d'un virage crucial. Se départir des succursales que nous détenions alors à l'extérieur du Québec et céder certains portefeuilles et activités s'est rapidement avéré être une bonne décision. Nous pouvions dorénavant nous concentrer sur le développement de secteurs et d'activités où nous possédions de solides avantages concurrentiels. Ainsi, nous avons pu réinvestir de façon importante dans notre réseau de succursales au Québec. De même, nos activités auprès des clients commerciaux et celles de B2B Banque, qui étaient alors plutôt marginales, constituent maintenant une part significative de nos opérations et de notre rentabilité.

Ce repositionnement de la Banque nous a aussi permis d'accroître notre rentabilité de façon significative et durable. Au cours des 10 dernières années, le résultat net a presque quadruplé, passant de 36 millions \$ en 2002 à près de 141 millions \$ en 2012. Pour une 6<sup>e</sup> année consécutive, en 2012, la Banque a affiché des résultats record. C'est un changement important par rapport à il y a 10 ans.

La Banque est maintenant beaucoup plus solide, ses orientations sont claires et elle est dotée d'une stratégie d'affaires solide. Je crois pouvoir dire que nous sommes aujourd'hui très disciplinés et rigoureux dans notre gestion. La stratégie d'affaires de la Banque cohérente. Son approche est appuyée sur un bon dosage de simplicité, de proximité et de souplesse.

Par conséquent, la Banque est bien positionnée et outillée pour continuer d'évoluer dans ce contexte économique incertain qui perdure. Les nombreux changements que vit actuellement le système bancaire nécessitent beaucoup de flexibilité et une grande capacité d'adaptation de la part des institutions financières. La réglementation accrue impose de nouvelles contraintes à notre industrie, non seulement ici au Canada, mais partout dans le monde. Inévitablement, cela crée un degré d'incertitude qui peut freiner les institutions financières dans le déploiement de leurs stratégies et initiatives. C'est un défi auquel j'ai eu à faire face avec mes collègues du conseil. Et je suis d'avis que ce défi sera de nouveau exigeant pendant encore un certain temps.

Ceci étant dit, je suis convaincu que, grâce à la solide équipe de direction de la Banque, pour qui j'ai le plus grand respect, la Banque poursuivra sa croissance. C'est une équipe très compétente, dynamique et dotée d'une vision claire. Sous le leadership de Réjean,

ils ont accompli de grandes choses et je suis convaincu qu'ils continueront dans cette voie.

Je crois que les directions d'entreprises les plus fortes et les plus compétentes sont bien souvent celles qui ne craignent pas de solliciter l'opinion et l'expertise des membres de leur conseil afin de prendre les meilleurs décisions possible. C'est ce que j'ai vu à la Banque Laurentienne et je suis convaincu que cela se poursuivra, dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes de l'organisation. Réjean, Lorraine, Michel, Luc, François, Stéphane, Michel, Pierre et Gilles, continuez votre excellent travail. Un grand merci.

Je n'ai aussi que des éloges pour les employés de la Banque. Dévoués et fiers de leur organisation, ils mettent tout leur talent au service de la Banque, à tous les jours.

Plusieurs d'entre vous êtes des actionnaires de la Banque. Je vous remercie de votre appui à notre entreprise. Nous avons aussi la chance d'accueillir à chaque année à notre assemblée plusieurs clients et partenaires. Merci de votre confiance. Vous pouvez être assurés que le conseil d'administration de votre Banque continuera de veiller à vos intérêts, de même qu'à ceux de toutes les parties prenantes de l'organisation.

Tel que nous l'avons publiquement annoncé, le conseil se réunira tout de suite après cette assemblée pour nommer la personne qui me succédera à la présidence du Conseil. Il s'agit de Mme Isabelle Courville.

Madame Courville siège sur le conseil de la Banque depuis 2007. Ingénieure et avocate, elle était jusqu'à tout récemment présidente d'Hydro-Québec Distribution. Sa connaissance de la Banque, combinée à son impressionnant parcours de carrière, font d'elle une candidate idéale pour assumer la présidence du Conseil. Je suis certaine que la Banque sera dirigée de main de maître par Mme Courville et la solide équipe qui forme le Conseil.

J'aimerais d'ailleurs remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur soutien, leurs conseils avisés, leur rigueur et leur grand intérêt dans les affaires de la Banque. Ce fut un grand honneur et un privilège de travailler avec vous. Merci.

Finalement, je ne pars pas bien loin et je suivrai avec le plus grand intérêt, à titre d'actionnaire, le développement de la Banque dans le futur. Je demeurerai toujours un ardent défenseur et partisan de la Banque Laurentienne.

Merci.